



Marrakech, les oasis et les kasbahs

1^{er} au 8 Avril 2025 - 8 jours / 7 nuits

Circuit en pension complète



ITINÉRAIRE



MARRAKECH – OUARZAZATE – VALLÉE DU DRAA – DUNES DE
MERZOUGA – ERFOUD – GORGES DU TODRA – TINERHIR –
VALLÉE DU DADES – AÏT BENHADDOU.

PANORAMA DU VOYAGE

• PÉRIODE DE RÉALISATION

Du 1^{er} au 8 avril 2025

• TRANSPORTS



Transfert en autocar **Orléans / Paris**



Paris / Marrakech – vol régulier Air France – Horaires indicatifs : 12h50 – 15h10



Autocar climatisé



Marrakech / Paris - vol régulier Air France – Horaires indicatifs : 16h15 – 20h 35



Transfert en autocar **Paris / Orléans**

• HÉBERGEMENTS

Les hôtels mentionnés sont en normes locales et sous réserve de disponibilités au moment de la réservation. En cas d'indisponibilités, des hôtels à prestations similaires seront proposés.

Marrakech (1^{er} et 7^e jours)

En attente de confirmation

Ouarzazate (2^e et 6^e jours)

Karam Palace 4*

Zagora (3^e jour)

Le Tinsouline 4*

Erfoud (4^e jour)

Palais du Désert 4*

Tinerhir (5^e jour)

Saghro 4*



LES TEMPS FORTS

HISTOIRE ET CULTURE

- **Marrakech**, somptueuse cité impériale

TRÉSORS NATURELS

- La traversée du massif du **Moyen Atlas**
- Les **oasis** de l'Atlas
- Les **gorges** du Todra et du Dadès
- La verdoyante **vallée du Drâa** sortie des ors du désert

RENCONTRES ET TRADITIONS

- La découverte des souks et de leurs artisanats
- Un dîner typique dans un ancien palais.
- Visite d'une coopérative produisant des huiles essentielles à base de roses.



PROGRAMME DU VOYAGE

1^{er} jour : ORLÉANS / PARIS / MARRAKECH (vol international). Mardi 1^{er} avril 2025

Rendez-vous des participants à Orléans. Puis, transfert vers l'aéroport de Paris.

Accueil par votre accompagnateur Arts et Vie et assistance aux formalités d'enregistrement.

Vol pour Marrakech sur vol direct Air France.

À l'arrivée, formalités d'entrée et accueil par votre guide marocain francophone, qui reste avec le groupe jusqu'au jour de départ.

Transfert en autocar.

Dîner et hébergement à l'hôtel.

2^e jour : MARRAKECH / OUARZAZATE (200 km). Mercredi 2 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

La matinée est consacrée à la **découverte de Marrakech**, ancienne capitale berbère du Sud fondée au XI^e siècle sous la dynastie des Almoravides et des Almohades. Promenade dans les ruelles de la médina et souks, remparts de pisé ocre face à la chaîne du Haut Atlas. Découverte du **jardin botanique** créé dans les années 1920 par le peintre français Jacques Majorelle et son musée berbère.



En 1917 à l'invitation du résident général, le maréchal Lyautey, le peintre français Jacques Majorelle (1886-1962) s'installe dans la médina de Marrakech qui était alors sous protectorat français. Il achète une palmeraie en bordure de celle de Marrakech en 1922. Sept ans plus tard, il y fait construire la Villa Bousafsaf d'architecture classique marocaine. En 1931, Majorelle fait appel à l'architecte Paul Sinoir pour construire son atelier de style Art déco. Il y aménage une habitation au premier étage et un vaste atelier d'artiste au rez-de-chaussée pour peindre ses immenses décors. Séduit par Marrakech, il décide de s'y établir en 1923 et achète une importante palmeraie qui deviendra le Jardin Majorelle.

Amoureux de botanique, il crée un jardin autour de sa villa. Il le structure le long du bassin central, avec plusieurs ambiances variées. Il est planté d'une végétation luxuriante où se nichent des centaines d'oiseaux. Ce jardin est une œuvre d'art vivante. Il est composé de plantes exotiques et d'espèces rares, que Majorelle rapporte de ses voyages dans le monde entier. Cactus, yuccas, nénuphars, nymphéas, jasmins, bougainvillées, palmiers, cocotiers, bananiers, bambous...

En 1937 l'artiste crée un bleu outremer à la fois intense et clair : le bleu Majorelle, dont il teinte son jardin. Mais l'entretien étant relativement coûteux, il finira par ouvrir cet endroit au public à partir de 1947. À la suite d'un accident de voiture, Majorelle est rapatrié à Paris où il s'éteint en 1962. Le jardin est alors laissé à l'abandon.

En 1980, Pierre Bergé et Yves Saint Laurent en font l'acquisition pour le sauver d'un projet immobilier et lui redonner vie. Ils décident d'y vivre et la rebaptisent Villa Oasis. Pierre Bergé décide de faire don du Jardin Majorelle à la Fondation Pierre Bergé – Yves Saint Laurent, après le décès d'Yves Saint Laurent en 2008.

Le paysagiste Madison Cox redonnera toutes ses lettres de noblesse à ce jardin dans un souci de préservation de l'environnement. Il y introduit de nombreuses variétés de plantes grasses et endémiques. Un mémorial est rapidement mis en place au sein du Jardin Majorelle, ainsi que le musée Berbère, inauguré par le roi du Maroc en personne et retraçant l'histoire si riche du peuple d'Afrique.

Pierre Bergé le dira lui-même en 2017, lors de l'inauguration du musée à la gloire de son défunt compagnon "Lorsque Yves Saint Laurent découvrit Marrakech en 1966, ce fut un tel choc qu'il décida tout de suite d'y acheter une maison et d'y revenir régulièrement. Il est donc parfaitement naturel, cinquante ans après, d'y construire un musée consacré à son œuvre qui doit tant à ce pays". C'est en effet à quelques mètres du Jardin

Majorelle, endroit symbolique et si cher au cœur du couple Saint Laurent / Bergé, que l'on retrouve le musée consacré à la mémoire d'Yves Saint Laurent. Ce monument est emblématique et montre tout le lien que le créateur avait pour le Maroc, où il se sentait comme chez lui.

Inauguré en 2017 à côté du jardin Majorelle, **le Musée Yves Saint Laurent** est aussi un hommage architectural au couturier, accueillant une belle partie de la collection de la Fondation Pierre Bergé. Ainsi, l'on y retrouve plus de 5000 vêtements, des dizaines de milliers de dessins du créateur mais aussi 15 000 accessoires haute couture.



Déjeuner au restaurant.

Départ vers **Ouarzazate par le col du Tichka** (2 260 m d'alt.), situé au cœur des montagnes du Haut Atlas.

Dîner et hébergement à l'hôtel à Ouarzazate.

3^e jour : OUARZAZATE / TAMEGROUTE / ZAGORA (200 km).

Jeudi 3 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la **palmeraie de Zagora**, via la **vallée du Drâa** et son magnifique décor de ksour (places fortes) en pisé et palmeraies.



Ouarzazate

Excursion à **Tamegroute**, centre religieux connu pour sa collection de corans et autres manuscrits enluminés conservés derrière les vitrines poussiéreuses de la petite bibliothèque de la zaouïa (sous réserve d'ouverture) ; promenade dans les ruelles couvertes du village.

Déjeuner au restaurant en cours de route.



vallée du Drâa

A **Zagora, visite du musée des Arts et Traditions** : découverte de la culture berbère et du désert.

Dîner et hébergement à l'hôtel à Zagora.

4^e jour: ZAGORA / MERZOUGA / ERFOUD (400 km).

Vendredi 4 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route jusqu'aux pieds des **djebels Sarhro (2 559 m d'alt.) et Ougnat**, en passant par les villes de **Tazzarine** et **Alnif**. Arrivée à **Rissani** (dans le Tafilalet), ancienne cité fortifiée et berceau de la dynastie Alaouite : porte, point de vue sur la mosquée et le mausolée de MoulayAli Cherif.

Excursion en 4x4 jusqu'au pied des dunes de Merzouga (Erg Chebbi)



Promenade libre puis, route vers **Erfoud**.

Déjeuner au restaurant en cours de route.

Dîner et hébergement à l'hôtel à Erfoud.

5^e jour : ERFOUD / LES GORGES DU TODRA / TINERHIR (200 km).

Samedi 5 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Traversée d'une **région de palmeraies (Jorf, Ferkla)** alternant avec des oasis jusqu'à Tinejdad.

Arrêt aux khetaras (système d'irrigation traditionnel).

Puis visite du beau **musée des Sources à Lalla Mimouna** pour un aperçu de la culture berbère et de l'importance de l'eau.

Déjeuner au restaurant en cours de route.

Continuation par une steppe

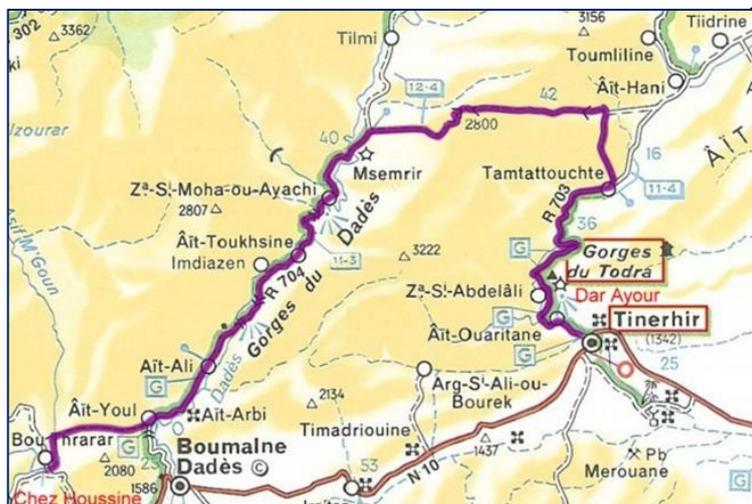
désertique, puis **promenade libre dans les gorges du Todra**

(30 min. environ).

Dans la **vallée du Todra**, **promenade à travers le dédale de petits sentiers et champs de la palmeraie** (1 heure environ).

À **Tinerhir**, ancien ksar de la vallée et voisin de l'ancienne kasbah du Glaoui ; point de vue sur la magnifique et vaste palmeraie.

Dîner et hébergement à l'hôtel.



Tinerhir



6^e jour : TINERHIR/LA VALLÉE DU DADES/AÏT BENHADDOU/ OUARZAZATE (280 km).

Dimanche 6 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Boumalne** et incursion dans les **gorges du Dadès**.

Créées par la rivière **Dadès** sur près de 200 kilomètres, ces **gorges** étonnent par leur beauté.

Elles vous réservent quatre séries de formations rocheuses, leurs fameux « doigts de singes », d'impressionnantes falaises dont les formes, qui sont bel et bien le fruit de la nature, semblent pourtant avoir été soigneusement sculptées dans la roche.

Continuation par la vallée, passage à El **Kelaa des M'Gouna**, **pays des Roses**, célébrées chaque année lors du Moussem des Roses (foire et grande fête religieuse).

Puis la **palmeraie de Skoura**, où se dresse l'imposante **kasbah d'Amerhidil**.

Arrivée à Ouarzazate visite de la kasbah de Tifoultoute, forteresse dressée sur un éperon rocheux.



Déjeuner tardif au restaurant.

Excursion à **Aït Benhaddou**, ksar adossé à la montagne, classé au patrimoine mondial de l'Unesco pour son ensemble de bâtiments offrant un panorama complet des techniques de construction en terre présahariennes.

L'architecture de la Casbah d'Aït Ben Haddou est un exemple exceptionnel de construction en pisé, une technique traditionnelle qui utilise de la terre crue mélangée à de la paille et de la chaux pour former des murs solides.

La kasbah est construite en plusieurs niveaux, avec des ruelles étroites, des passages voûtés et des maisons en terre empilées les unes sur les autres.

Sa structure est adaptée aux conditions climatiques extrêmes de la région, offrant une isolation contre la chaleur estivale et le froid hivernal.



Aït Ben Haddou

Dîner et hébergement à l'hôtel.

7^e jour : OUARZAZATE / MARRAKECH (200 km). Lundi 7 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route via le **col du Tichka** (2260 m d'altitude) vers **Marrakech**, capitale berbère du Sud déployant ses remparts face aux neiges de l'Atlas.

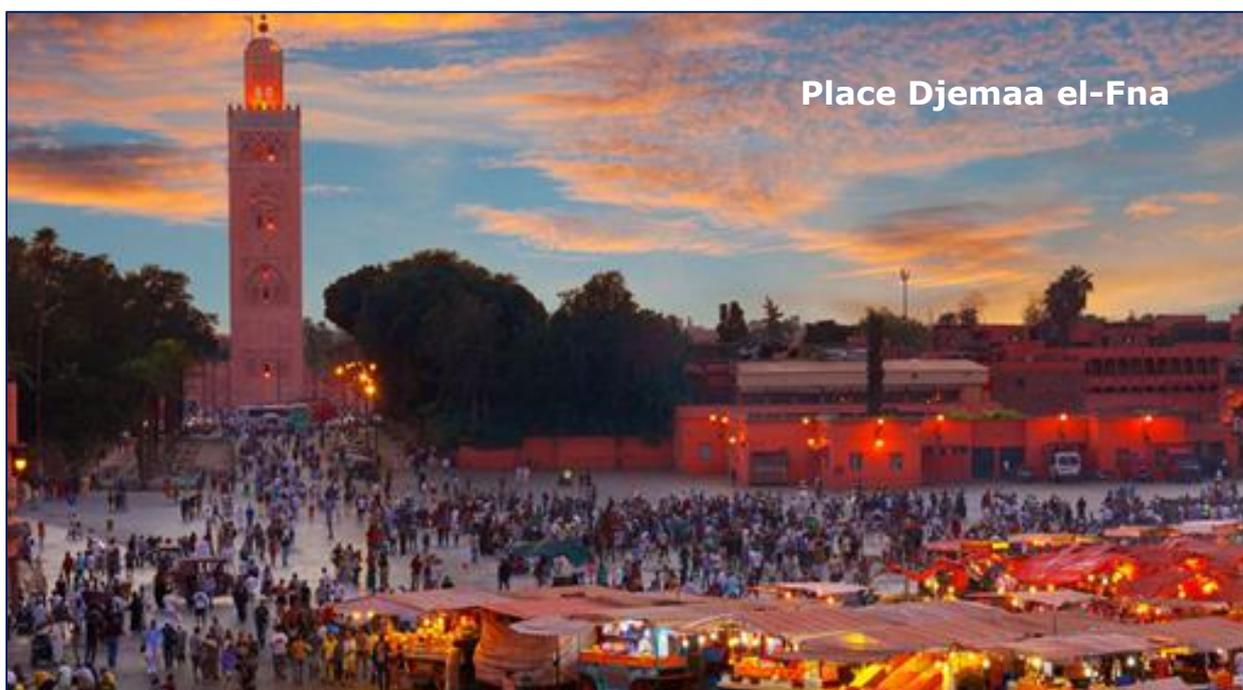
Déjeuner au restaurant.

Suite des visites de la « ville rouge » : le célèbre minaret de la Koutoubia, témoin de l'arhispano-mauresque

La place Djemaa el-Fna, le palais Dar El Bacha, ancienne résidence du pacha El Glaoui, transformée en musée des Confluences ; le palais de la Bahia et son jardin ; musée privé de Marrakech, installé dans une demeure du XIXe siècle ; la médersa Ben Youssef, université coranique construite au XVe siècle dans la plus pure tradition mérinide, les coupoles de bois de cèdre et colonnes de marbre des tombeaux exposant saâdiens



La Koutoubia



Place Djemaa el-Fna

Dîner et hébergement à l'hôtel.

8^e jour : MARRAKECH / PARIS / ORLÉANS. Mardi 8 avril 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour flâneries personnelles.

Déjeuner libre.

Transfert à l'aéroport et envol pour Paris.

Puis transfert à Orléans

À noter : l'ordre des étapes et visites pourra être modifié en raison d'impératifs locaux.

NOTES PRATIQUES

Passeport valide après la date du retour.

Vous voudrez bien retourner à : info-groupes@artsetvie.com

dès réception de votre confirmation d'inscription, la photocopie de la deuxième double page de votre passeport (taille réelle sur feuille A4) en faisant bien attention à ce que les chiffres en pointillé à droite de la signature soient bien lisibles.

Le nom et prénom des dames communiqués sur le bulletin d'inscription doivent IMPÉRATIVEMENT être ceux qui figurent sur votre passeport pour permettre la réservation des billets d'avion.



DEVIS

MARRAKECH ET LES OASIS

Prix par personne pour la période du 1^{er} au 8 avril 2025.

Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation

Forfait 8 jours – 7 nuits. Orléans/Orléans. Circuit en pension complète.

BASE 25 à 30 PARTICIPANTS 1 490 €

BASE 20 à 24 PARTICIPANTS 1 530 €

BASE 15 à 19 PARTICIPANTS 1 720 €

Supplément chambre individuelle 260 €

• NOTRE PRIX COMPREND :

Les transports :

- Les transferts Orléans/Paris en autocar A/R
- Les vols internationaux Paris / Marrakech A/R sur vols réguliers Air France
- Les taxes aériennes : 83.04€ au 04/10/2024
- Les transferts et le circuit en autocar climatisé

L'hébergement, les repas :

- L'hébergement dans les hôtels mentionnés (ou similaires) 4* NL en chambre double
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du 8^e jour
- Le port des bagages aux hôtels

Les visites, spectacles et activités :

- Les visites, entrées et excursions mentionnées au programme

Les PLUS d'Arts et Vie :

- L'assistance d'un accompagnateur Arts et Vie
- L'assistance à l'aéroport de départ pour les formalités d'enregistrement
- L'assistance de notre correspondant francophone sur place
- Les services d'un guide permanent francophone
- L'assurance MAIF, incluant les services MAIF Assistance (dont accident – rapatriement – bagages...)
- Un guide de voyage « Maroc » offert par bulletin d'inscription
- La contribution carbone pour agir ensemble en faveur du climat (voir « Les engagements d'Arts et Vie en faveur du tourisme responsable »)

• NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le déjeuner du 1^{er} et dernier jour
- Les boissons
- Le port des bagages à l'aéroport
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires usuels (prévoir un montant de 4.50 € par personne et par jour)
- L'option remboursement annulation pour annuler sans frais et quel que soit le motif (voir « Nos conditions tarifaires »)

CONDITIONS TARIFAIRES

- **VALIDITÉ DES TARIFS :**

Les prix ci-dessus ont été calculés à partir de ceux qui nous ont été communiqués le 04/10/2024 par les prestataires de services (compagnies aériennes, hôteliers...).

Il est précisé que la part du transport aérien correspond au tarif groupe négocié auprès de la compagnie aérienne sur la destination concernée pour la date à laquelle a lieu le voyage.

En cas de modification du prix de nos prestataires dont nous ne pourrions éviter la répercussion dans notre prix, un complément de prix pourra être réclamé après la présentation d'éléments justificatifs.

A NOTER – IMPORTANT : les taxes sont révisables jusqu'à 30 jours du départ, au moment de la facture finale.

- **ETAT DES RESERVATIONS :**

Option aérienne : 30 places (+1) réservées sur Air France jusqu'au 13 décembre 2024

Option hôtelière : 18 (+1) chambres jusqu'au 13 décembre 2024

- **FACTURATION DÉFINITIVE :**

La facturation définitive est établie **au moment du départ** du voyage.

Elle est fonction du nombre effectif de participants, déterminant la base retenue.

- **Annulation émanant d'un participant n'ayant pas souscrit le Remboursement-Annulation ⁽¹⁾.**

Compte tenu de la date d'annulation par rapport à la date du départ ou du début du programme, les frais d'annulation sur le total ont été définis comme suit :

– annulation à plus de 45 jours avant le départ : retenue de 5% du montant total du voyage (minimum 30 €) ;

– entre le 45^e et le 31^e jour avant le départ : retenue de 15% du montant total du voyage (minimum 30 €) ;

– entre le 30^e et le 21^e jour avant le départ : retenue de 25% du montant total du voyage (minimum 30 €) ;

– entre le 20^e et le 10^e jour avant le départ : retenue de 50% du montant total du voyage (minimum 30 €) ;

– entre le 9^e et le 4^e jour avant le départ : retenue de 75% du montant total du voyage (minimum 30 €) ;

– à moins de 4 jours du départ : retenue de 100% du montant total du voyage.

-

- **L'OPTION « REMBOURSEMENT – ANNULATION » ARTS ET VIE, POUR ANNULER SANS FRAIS :**

Soucieuse d'apporter toujours davantage de services à ses voyageurs, l'association Arts et Vie a mis au point cette formule, proposée nulle part ailleurs : l'option « Remboursement – Annulation ».

Cette option facultative permet d'annuler son voyage jusqu'au dernier moment, sans être pénalisé financièrement. En effet, quel que soit le motif d'annulation et sans avoir à communiquer un quelconque justificatif, le voyageur ayant souscrit à cette option se verra rembourser la totalité de son voyage, déduction faite du montant de l'option réglé à l'inscription.

Ce montant s'élève à seulement 4 % du forfait total (20 € minimum).

À noter :

- Si l'annulation intervient à moins de 4 jours du départ, une franchise additionnelle de 5 % du prix du voyage sera retenue (30 € minimum) ;
- L'option doit être souscrite obligatoirement au moment de l'inscription. Une souscription après inscription ne pourra être acceptée ;
- L'option s'applique à l'ensemble des prestations, y compris les éventuelles options (supplément chambre individuelle, vol d'approche, etc.), sauf les billets de spectacle.



LES ENGAGEMENTS D'ARTS ET VIE EN FAVEUR DU TOURISME RESPONSABLE

Depuis sa création, Arts et Vie s'est toujours définie autour des valeurs d'un **tourisme responsable et humaniste**. Les fondements de nos programmes : la rencontre d'autres cultures, d'autres populations, d'autres paysages, ont toujours été synonymes de respect des lieux et des personnes. Loin d'être une contrainte pour les voyageurs, cette vision du voyage constitue une véritable ouverture sur le Monde et une richesse puisqu'elle offre une qualité et une sincérité des échanges permettant de mieux comprendre les réalités de chacun et de renforcer la tolérance et le respect des différences.

Les voyages Arts et Vie sont également **vecteur de développement économique et de progression sociale**, notre association privilégiant systématiquement les acteurs touristiques locaux et valorisant au maximum les savoir-faire et les productions locales.

Dans cet esprit, l'association met en place au quotidien, de nombreuses actions qui démontrent cette implication : la charte *Voyager responsable* (en choisissant Arts et Vie, les voyageurs souscrivent à ce code éthique) ; la fidélité envers ses partenaires ; le choix du train aussi souvent que cela est possible ; label PEFC et Imprim'vert pour toutes nos publications ; le soutien d'actions de solidarité : Arts et Vie est membre de l'ONG Solidarité Laïque et de l'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'École de la République), etc.

POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN : LA CONTRIBUTION CARBONE

Soucieuse de renforcer son engagement par des actions fortes et concrètes, **l'association absorbera, à partir du 1^{er} janvier 2023, la totalité des émissions de CO₂ liées aux déplacements (vols internationaux)** de ses voyageurs et personnels grâce à des projets environnementaux certifiés.

Aujourd'hui, le transport aérien représente 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Si la technologie avance, elle ne permettra pas dans les prochaines années de voyager "propre". En attendant, l'alternative concrète consiste à absorber les émissions de CO₂, notamment grâce à la plantation d'arbres. En finançant demain des projets de reforestation à travers le monde, Arts et Vie et ses voyageurs contribueront à l'absorption du dioxyde de carbone généré lors des vols.

En pratique : Arts et Vie évalue la quantité des émissions de CO₂ liées à l'ensemble des déplacements (vols internationaux) de ses voyageurs et collaborateurs. Ce modèle de calcul précis, certifié par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), permet de connaître le nombre d'arbres à planter nécessaires à l'absorption du volume de CO₂.

Les montants forfaitaires 2023 appliqués par voyageur pour la contribution carbone :
Vols aller-retour à destination de : l'Europe = 6€ ; l'Afrique = 10€ ; le Moyen-Orient = 12€ ; l'Asie et les Amériques = 25€ ; l'Océanie = 45€.

LA CHARTE ARTS ET VIE « VOYAGER RESPONSABLE »

Nos voyages sont une invitation à la rencontre avec d'autres civilisations, cultures, coutumes... Malheureusement, le développement mondial du tourisme peut parfois engendrer des situations à l'origine d'incompréhensions et de déséquilibres. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré une charte « *Voyager Arts et Vie* » qui rappelle quelques principes simples et pouvant contribuer à ce que notre présence soit perçue comme une source d'enrichissement mutuel. **Lire la charte** : www.artsetvie.com/qui-sommes-nous.html

INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits. L'association Arts et Vie sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'association Arts et Vie dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou l'agent de voyages.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou, dans certains États membres, le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou, le cas échéant, le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Arts et Vie a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-Crédit. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme ou, le cas échéant, avec l'autorité compétente si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Arts et Vie.

Kasbah d'Amerhidil



Réunion d'information

le jeudi 28 novembre 2024 de 14 h 30 à 16 h 30

Maison des Associations à Orléans

Pour gérer au mieux les inscriptions, celles-ci seront prises

1. Par ordre d'arrivée par mail adressé à :

contact@lesamisdelutl.fr

- Avec uniquement la copie du bulletin d'inscription rempli lisiblement

2. Et en même temps :

À : Arts et Vie : info-groupes@artsetvie.com avec :

- bulletin d'inscription rempli lisiblement
- Paiement de l'acompte
- Copie du passeport valide jusqu'au retour du voyage.

**Groupe limité à 30 participants.
Date limite d'inscription le
5 décembre 2024**



Ouarzazate